



énergies strasbourg

## Explicatif Contrat unique/ contrats distincts

Vous souhaitez souscrire un contrat de fourniture de gaz naturel auprès d'ÉS. Le territoire raccordé au Réseau Public de Distribution dont votre commune dépend est géré par un Distributeur (cf liste des communes dépendant des différents Distributeurs sur le site internet d'ÉS).

Vous vous demandez quelle est la différence entre le « Contrat unique » et les « contrats distincts » ?

Suivez le guide !

### Comment savoir avec qui conclure mon(es) contrat(s) ?

**>Vous êtes tenus de souscrire un Contrat unique avec ÉS dans l'un des cas suivants :**

- votre Distributeur est le GRD Gaz de Strasbourg, votre compteur a un débit strictement inférieur à 16 mètres cubes/h (n) et votre pression de livraison est de 21 ou 300 mbar
- votre Distributeur est le GRD Gaz de France et votre quantité annuelle de gaz livré est strictement inférieur 300 MWh
- Votre Distributeur est le GRD Gaz de Barr et votre compteur a un débit inférieur ou égal à 100 mètres cubes/h

En général, tout client particulier se situe dans les critères obligeant à souscrire un Contrat unique

**>Vous avez le choix entre souscrire le Contrat unique avec ÉS ou bien conclure deux contrats distincts, l'un avec votre fournisseur ÉS, l'autre avec votre Distributeur, dans l'un des cas suivants :**

- votre distributeur est le GRD Gaz de Strasbourg, votre compteur a un débit compris entre 16 et 100 mètres cubes/h (n) et votre pression de livraison est de 21 ou 300 mbar,
- votre Distributeur est le GRD Gaz de France et votre quantité annuelle de gaz livré est comprise entre 300 MWh et 2 GWh

**>Vous êtes tenus de conclure deux contrats distincts dans l'un des cas suivants :**

- votre Distributeur est le GRD Gaz de Strasbourg, votre compteur a un débit strictement supérieur à 100 mètres cubes/h (n) ou votre pression de livraison n'est ni de 21 ni de 300 mbar,
- votre Distributeur est le GRD Gaz de France et votre quantité annuelle de gaz livré est strictement supérieure à 2 GWh
- votre Distributeur est le GRD Gaz de Barr et votre compteur a un débit strictement supérieur à 100 mètres cubes/h

### Où trouver les informations relatives au débit de mon compteur, à ma pression de livraison ou à ma quantité annuelle de gaz livré ?

Vous pouvez trouver ces informations en les demandant, soit à votre Distributeur, soit en vous adressant au fournisseur avec lequel vous êtes actuellement en contrat de fourniture de gaz naturel.



énergies strasbourg

### Quelle est la différence entre Contrat unique et contrats distincts ?

>**Le Contrat unique** est un seul contrat, conclu avec votre fournisseur de gaz naturel ÉS, qui couvre à la fois la fourniture de gaz naturel, l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, ainsi que les prestations standard effectuées dans le cadre du contrat par votre Distributeur, en tant que Gestionnaire du Réseau Public de Distribution.

**Vous n'avez qu'un seul interlocuteur, votre fournisseur de gaz naturel ÉS**, qui s'occupe de tout, y compris de toutes vos demandes relatives au Réseau Public de Distribution.

Ce n'est qu'en cas de panne ou de question liée à la sécurité, ainsi que si vous souhaitez demander une prestation particulière de votre Distributeur, que vous devrez vous adresser directement à lui. Le numéro à composer dans ce cas figure est indiqué sur votre facture et sur le Bulletin de Souscription que vous avez signé.

>**Si vous avez le choix et que vous décidez de conclure des contrats distincts**, vous avez deux relations, l'une avec ÉS, avec laquelle vous avez signé un contrat de fourniture de gaz naturel, et une autre avec votre distributeur lequel vous avez signé un contrat d'accès et d'utilisation du Réseau Public de Distribution. **Vous n'êtes en contact avec ÉS que pour des questions relatives à votre contrat de fourniture.**

Vous signez deux contrats et recevez donc deux factures séparées : une d'ÉS (part fourniture + part acheminement distribution), une du Distributeur (prestations techniques).

**En cas de choix, il est recommandé de souscrire le Contrat unique, plus simple : vous n'avez qu'un seul interlocuteur, votre fournisseur ÉS, qui s'occupe de tout pour vous !**